



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
mairie@dompierresurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2023-39

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu de la réparation du réseau d'eau au Carrefour Lanthier par NOREADE.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés à partir du 08 novembre et pour 2 jours.

Article 2 : La circulation sera restreinte dans le sens des points de repères décroissants et dans les deux sens de circulation.

Article 3 : La circulation sera alternée par feux tricolores

Article 4 : Un empiètement sur la chaussée sera nécessaire.

Article 5 : La limitation restera limitée à 30 km/h

Article 6 : La signalisation sera mise en place par le demandeur : l'entreprise NOREADE.

Article 7 : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe ;
- L'entreprise NOREADE

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 8 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT